



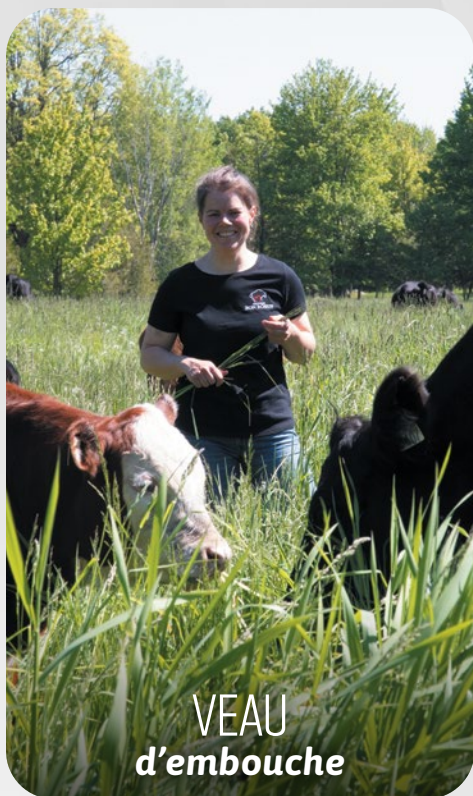
BOVIN
de réforme et
veau laitier



VEAU
de grain



VEAU
de lait



VEAU
d'embouche



BOUVILLON
d'abattage

RÉSOLUTIONS **2021**

SOUMISES PAR
SECTEUR DE
PRODUCTION

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



RÉSOLUTIONS DES SECTEURS



RÉSOLUTIONS DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN



VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

Les producteurs de veaux de grain sont invités à rejoindre leur atelier via le lien suivant :
<https://us02web.zoom.us/j/89155546653> - ID de réunion 891 5554 6653.

Advenant que vous ne pouviez vous connecter à partir d'un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, il vous sera possible de suivre l'atelier par téléphone au numéro suivant : 438 809-7799.

ATELIER CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN ET DE VEAUX DE LAIT

-
- | | |
|----------------|--|
| 13 h 30 | Promotion du Veau du Québec <ul style="list-style-type: none">• Retour sur les activités de promotion 2020
Andréanne St-Germain, agente à la promotion• Plan de promotion pour l'été 2021
Agence CRI |
|----------------|--|

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

-
- | | |
|----------------|---|
| 15 h | Ouverture de l'atelier des producteurs de veaux de grain et mot de bienvenue du président du comité de mise en marché |
| 15 h 15 | Présentation des membres du comité de mise en marché |
| 15 h 30 | Résultats du projet Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau |
| 16 h 15 | Suivi des activités et projets du Groupe de travail sur le classement |
| 16 h 45 | Suivi du dossier sur la sécurité du revenu
Maxime D'Almeida, M. Sc., agroéconomiste |
| 17 h | État du marché et rapport d'activité |
| 17 h 30 | Historique de production |
| 17 h 45 | Résolutions <ul style="list-style-type: none">• Suivi des résolutions 2019-2020• Étude des résolutions 2021 |
| 17 h 55 | Autres sujets (s'il y a lieu) |
| 18 h | Levée de l'atelier |
-

1. ENTENTE POUR LES COUPURES DES OVERWEIGHT

CONSIDÉRANT que le poids maximum pour une carcasse de veau a été augmenté à 419 livres le 15 janvier 2020 par l'Agence canadienne de classement du bétail;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX DE GRAIN

DE RÉGLER le plus rapidement possible, soit avant le 1^{er} avril 2021, l'entente pour les coupures des *overweight*.

RÉSOLUTIONS DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT



VEAUX DE LAIT

Projet d'ordre du jour

Les producteurs de veaux de lait sont invités à se joindre à l'atelier conjoint via le lien suivant :
<https://us02web.zoom.us/j/89155546653> - ID de réunion 891 5554 6653

Advenant que vous ne puissiez vous connecter à partir d'un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, il vous sera possible de suivre l'atelier par téléphone au numéro suivant : 438 809-7799.

ATELIER CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN ET DE VEAUX DE LAIT

- 13 h 30 Promotion du Veau du Québec**
- **Retour sur les activités de promotion 2020**
Andréanne St-Germain, agente à la promotion
 - **Plan de promotion pour l'été 2021**
Agence CRI

Les producteurs de veaux de lait sont invités à rejoindre leur atelier via le lien suivant :
<https://zoom.us/j/93700030850> - ID de réunion 937 0003 0850

Advenant que vous ne puissiez vous connecter à partir d'un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, il vous sera possible de suivre l'atelier par téléphone au numéro suivant : 438 809-7799.

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

- 15 h 10 Ouverture de l'atelier des producteurs de veaux de lait et présentation des membres du comité de mise en marché**
-
- 15 h 20 État du marché et rapport d'activité**
-
- 15 h 35 Suivi des résolutions 2019-2020**
-
- 15 h 45 État d'avancement des projets dans le cadre du programme de transition de la Financière agricole du Québec**
-
- 16 h 30 Étude des résolutions 2021**
-
- 16 h 50 Autres sujets (s'il y a lieu)**
-
- 17 h Levée de l'atelier**
-

1. BONIFICATION DU PROGRAMME AGRI-STABILITÉ ET MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE COMPLÉMENT DU REVENU POUR LE VEAU DE LAIT

CONSIDÉRANT les pertes, estimées à 110 \$ par tête, subies par les entreprises en production de veaux de lait en 2020 en raison des impacts sur la demande causés par la pandémie de COVID-19 et des décisions gouvernementales justifiées visant à en limiter la propagation;

CONSIDÉRANT que le premier niveau d'intervention des programmes qui protègent le revenu global des entreprises productrices de veaux de lait est Agri-stabilité;

CONSIDÉRANT que lorsque, pour une année de participation donnée, la marge de l'année baisse de plus de 30 % par rapport à la marge de référence, cette baisse de marge est comblée à 70 % par un paiement du programme Agri-stabilité;

CONSIDÉRANT que depuis 2016, les seuls programmes de gestion des risques de l'entreprise en production de veaux de lait sont les programmes dits Agri suite à l'abolition du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;

CONSIDÉRANT que la bonification du programme Agri-stabilité permettra subséquemment une bonification du programme Agri-Québec Plus;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises ont cessé ou fortement diminué la production et qu'il faut juguler cette décroissance alarmante;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

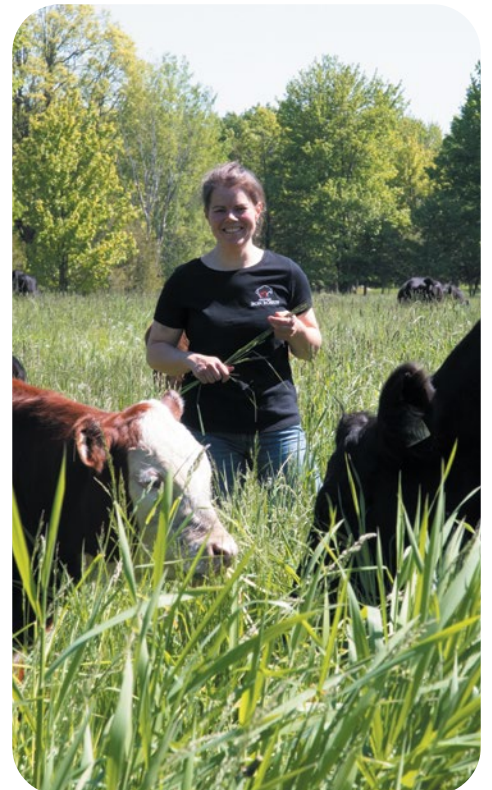
AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

D'ACCENTUER les représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial pour bonifier le programme Agri-stabilité afin de mieux couvrir les pertes encourues par les entreprises répondant aux critères d'admissibilité. Pour une année de participation donnée, lorsque la marge de l'année baissera de plus de 15 % par rapport à la marge de référence, cette baisse de marge sera comblée à 85 %.

AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

DE METTRE EN PLACE un programme de complément du revenu permettant la survie des entreprises en production de veaux de lait jusqu'à la bonification du programme Agri-stabilité et jusqu'à la bonification du programme Agri-Québec Plus qui s'en suivra.

RÉSOLUTIONS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE



VEAUX D'EMBOUCHE

Projet d'ordre du jour

13 h Les producteurs de veaux d'embouche sont invités à se joindre à leur atelier via le lien suivant : <https://zoom.us/j/98585122216> - ID de réunion 985 8512 2216

Advenant que vous ne puissiez vous connecter à partir d'un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, il vous sera possible de suivre l'atelier par téléphone au numéro suivant : 438 809-7799

13 h 30 Ouverture de l'atelier des producteurs de veaux d'embouche et présentation des membres du comité de mise en marché

13 h 45 Suivi des résolutions de l'atelier des producteurs de veaux d'embouche des AGR 2020 et 2021

14 h 30 Présentation sur la sécurité du revenu
Maxime d'Almeida, M. Sc., agroéconomiste

14 h 45 Présentation sur la méthodologie d'enquête des coûts de production
Francis Goulet, agr., M. Sc., directeur général, Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

15 h 30 Consultation sur la modification réglementaire

16 h 30 Étude des résolutions

16 h 45 Autres sujets

17 h Levée de l'atelier

1. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

À LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

D'APPROUVER les modifications suivantes adoptées par les Producteurs de bovins du Québec:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
(chapitre M-35.1, a. 92 et 98)

1. Le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche (chapitre M-35.1, r. 158.1) est modifié par l'ajout, à l'article 12, après le paragraphe 6°, du suivant :

« 7° vacciné selon les modalités prévues à l'article 24. ».

2. L'article 24 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 24. Un producteur ne peut mettre en marché un veau d'embouche par vente aux enchères spécialisées ou dans le cadre de ventes supervisées que si celui-ci :

1° est vacciné conformément au protocole de vaccination établi par Les Producteurs de bovins et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec et joint au présent règlement comme annexe 1;

2° s'il est mis en marché à compter du 1^{er} août 2023, est né d'un troupeau reproducteur vacciné pour la protection foetale selon un protocole reconnu par un médecin vétérinaire. ».

3. L'article 25 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, du suivant :

« À compter du 1^{er} août 2023, le producteur doit également remettre une preuve d'achat des vaccins pour la protection foetale administrés au troupeau reproducteur. ».

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

RÉSOLUTIONS DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE



BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

13 h Les producteurs de bouvillons d'abattage sont invités à se joindre à leur atelier via le lien suivant : <https://us02web.zoom.us/j/84805237606> -ID de réunion : 848 0523 7606

Advenant que vous ne pouviez vous connecter à partir d'un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, il vous sera possible de suivre l'atelier par téléphone au numéro suivant : 438 809-7799

13 h 30 Ouverture de l'atelier des producteurs de bouvillons d'abattage et présentation des membres du comité de mise en marché

14 h Mot du président
Jean-Marc Paradis, président du comité de mise en marché

14 h 15 Suivi des résolutions 2021

14 h 45 Activités de l'agence de vente et principaux dossiers

- VBP+
- Transport des animaux
- Sécurité du revenu
- Étude des grands donneurs d'ordre
- Groupe de travail PBQ sur la relance
- Projets des partenaires
- Fonds de promotion et de recherche

15 h 15 Discussions sur la mise en marché, la parole aux producteurs

16 h 30 Autres sujets

17 h Levée de l'atelier

RÉSOLUTIONS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS



BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

13 h	Les producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers sont invités à se joindre à leur atelier via le lien suivant : https://zoom.us/j/99073824448 - ID de réunion 990 7382 4448 Advenant que vous ne pouviez vous connecter à partir d'un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, il vous sera possible de suivre l'atelier par téléphone au numéro suivant : 438 809-7799
13 h 30	Ouverture de l'atelier des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers
13 h 35	Mot de bienvenue Pierre Ruest, président du comité de mise en marché
13 h 40	Étude sur les grands donneurs d'ordre de l'agroalimentaire au Québec Jacques Grysole, consultant en planification stratégique et marketing
14 h 45	Présentation des membres du comité de mise en marché
15 h	Suivi des résolutions de l'atelier des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers des AGR 2020 et 2021
15 h 30	Travaux prévus pour la prochaine année
16 h	Étude des résolutions
16 h 45	Période de questions et discussions
17 h	Levée de l'atelier

RÉSOLUTIONS

SOUMISES EN SÉANCE PLÉNIÈRE



1. DIFFUSION DU PLAN DE DURABILITÉ

CONSIDÉRANT que le secteur bovin est composé de deux filières (bœuf et veau) qui contribuent à la valorisation de l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT qu'il serait favorable pour la production bovine de diffuser, auprès des consommateurs, de l'information véridique et crédible pour contrer les discours négatifs et controversés des derniers mois;

CONSIDÉRANT les travaux effectués jusqu'ici sur le plan de durabilité de la production bovine;

CONSIDÉRANT qu'une demande déposée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec concernant une aide financière pour une campagne de relations publiques visant à communiquer au grand public les travaux de durabilité des Producteurs de bovins du Québec a été refusée;

CONSIDÉRANT l'importance de faire connaître au public le résultat des travaux effectués;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE DÉPLOYER un plan de communication sur les résultats issus des travaux sur le plan de durabilité, tel plan étant destiné au public et aux autorités gouvernementales afin de :

- répondre aux discours dominants;
- promouvoir le développement d'entreprises dynamiques et durables;
- promouvoir l'acceptabilité sociétale de la production de bœufs et de veaux au Québec;
- valoriser la production bovine sous l'angle des bienfaits environnementaux qu'elle engendre, comme la biodiversité et les pratiques qui favorisent la séquestration du carbone;

D'ANALYSER la possibilité que les producteurs de bovins puissent obtenir des compensations par le biais du marché du carbone.

2. RENTABILITÉ DE LA PRODUCTION BOVINE AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la situation financière précaire des producteurs et productrices de bœufs au Québec;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la situation des marchés ne permet pas d'envisager un retour à la rentabilité durable pour les fermes bovines québécoises;

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement une volonté politique d'augmenter le niveau d'autosuffisance de la filière bovine;

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement de belles initiatives de mise en marché dont la plus-value n'améliore pas ou peu la rentabilité à la ferme;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir et de mettre en place rapidement des initiatives porteuses facilitant l'accès à une meilleure rentabilité;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE METTRE EN PLACE un groupe de travail formé d'élus et de permanents du conseil d'administration et des secteurs veau d'embouche et bouvillon d'abattage auquel pourront se joindre, au besoin, d'autres intervenants selon les sujets abordés;

QUE le principal mandat de ce groupe de travail soit d'identifier des pistes d'actions à court et moyen terme pouvant contribuer à la relance de la production bovine;

QUE le groupe de travail étudie diverses possibilités d'amélioration du revenu net qui pourraient inclure les certifications VBP+ et Bœuf durable, la différenciation des produits ou autres possibilités.

3. AJUSTEMENT DU SALAIRE DE L'OUVRIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT que le salaire de l'ouvrier spécialisé était d'environ 65 000 \$ en 2020 et était calculé à partir du salaire moyen que l'on retrouve dans 12 professions de type rural (menuisiers, plombiers, électriciens, soudeurs, etc.);

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec (FADQ) a confié au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture le mandat de mettre à jour la méthodologie actuelle basée sur un panier d'emplois d'ouvriers spécialisés et de proposer des avenues permettant de considérer l'aspect de la gestion;

CONSIDÉRANT qu'au terme dudit mandat, l'amélioration proposée à la méthode actuelle et l'ajout du panier d'emplois en gestion représenteraient une augmentation d'environ 7 000 \$ par exploitant;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la FADQ, le 12 décembre 2019, a adopté une résolution afin « d'amorcer des discussions avec les autorités gouvernementales sur l'ajustement de la rémunération de l'exploitant agricole dans le cadre de l'application du Programme ASRA »;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

DE FAIRE, dès maintenant et malgré le contexte de la pandémie, des pressions auprès du gouvernement du Québec afin que le Conseil du trésor procède à l'ajustement de la méthodologie du calcul du salaire de l'ouvrier spécialisé dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles avec l'amélioration proposée à la méthode actuelle par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture et par l'ajout du panier d'emplois en gestion.

4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN PRODUCTION BOVINE

CONSIDÉRANT la situation vulnérable des producteurs et productrices de bovins du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'encourager la relève en production bovine;

CONSIDÉRANT que le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique s'est terminé le 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT que d'autres programmes nécessitent des modifications pour permettre un meilleur accès aux outils de gestion de troupeau (ex. : corral et balances), à de la génétique de qualité supérieure, à des solutions en cas de sécheresse et aux aménagements alternatifs;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

DE REVOIR les programmes tels que le programme Territoires, Relève entrepreneuriat et Entreprise de petites tailles et le programme Prime-vert, particulièrement pour les aménagements alternatifs, afin qu'ils répondent aux besoins des entreprises bovines en démarrage ou en expansion;

DE REMETTRE en place le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité ou de mettre en place un programme d'investissement qui tient compte de la réalité de la production bovine québécoise et qui contiendra des obligations administratives allégées et un élargissement du type d'équipements admissibles (ex. : corral, cage de contention, hachoir à paille, etc.);

D'ACCOMPAGNER étroitement les producteurs dans leurs démarches de démarrage ou d'expansion;

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE POURSUIVRE leurs démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la mise en place d'un programme d'investissement qui tient compte de la réalité en production bovine québécoise.